

SPPTU

Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université

100, rue Sherbrooke, Montréal, H2X 3P2
455 rue de l'Église, C.P. 4800, Québec, G1K 9H5
spptu@teluq.quebec.ca 1-800-665-4333
<http://damocles.teluq.quebec.ca/LesProfs/spptu/>

Compte-rendu de la réunion de l'assemblée générale spéciale Tenue le 17 mai 2005 en vidéoconférence

Présences :

Kamel Béji
Claude Bergeron
Paul Bleton
Louise Bourdages
Jacqueline Bourdeau
Marc Couture
André-Jacques Deschênes
Alain Dupuis
Pierre Gagné
France Gagnon
Yves Groleau
France Henri
Richard Hotte
Otto Ikomé
Sylvie Laferté

Alain Laramée
Jacques Leclerc
Yves Lecomte
Marie-Josée Legault
Daniel Lemire
Jean-Yves Lescop
Olga Marino
Angéline Martel
Luc Nadeau
Martin Noël
Lise Parent
Danielle Paquette
François Pettigrew
François Pichette
Mario Poirier

Jacqueline Dionne-Proulx
Nicole Racette
Jean Robillard
Denis Robichaud
Hamadou Saliah-Hassane
Louise Sauvé
Michel Sénécal
Diane-Gabrielle Tremblay
Michel Umbriaco
Évelyne Vallières
Pierre Vézina
Louis Villardier
Kevin Wilson

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée spéciale
2. Résolutions
3. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée spéciale

L'assemblée spéciale a commencé à 10 :00. Jean-Yves Lescop explique le déroulement de la journée. Le matin sera consacré à des discussions sur la négociation de la convention collective et le projet de dépôt. En après midi, les résolutions seront débattues et votées le cas échéant.

Marc Couture explique le déroulement de la négociation collective et fait état des gains et des pertes du résultat de cette négociation. Une discussion ouverte s'en suit.

2. Résolutions

Un avis de motion a été envoyé le 12 mai à l'ensemble des professeurs. Jean-Yves Lescop en fait la lecture. Cet avis de motion est proposé par Michel Umbriaco appuyé par Kevin Wilson; et se lit comme suit :

- Attendu le projet de dépôt de la *Convention collective des professeures et des professeurs de la Télé-université 2004-2009* dont les principaux éléments ont été approuvés par l'assemblée des professeures et des professeurs les 12 et 13 octobre 2004
- Attendu les travaux de la Table de négociation
- Attendu le grief sur la classification salariale déposé le 3 juillet 2003 et qui touche 14 professeures et professeurs à l'emploi ou non de la Télé-université
- Attendu l'arbitrage du grief encore en cours et la sentence arbitrale prévue au cours du mois de septembre 2005
- Attendu le rattachement officiel de la Télé-université à l'Université du Québec à Montréal prévu pour le mois de juin 2005
- Attendu l'accord de principe intervenu à la Table de négociation le 6 mai 2005
- Attendu le projet d'entente de principe présenté à toutes les professeures et à tous les professeurs le 10 mai 2005
- Attendu l'article 26.00 de l'entente de principe concernant notamment les modalités d'intégration, de progression et de classification dans les échelles salariales
- Considérant les refus répétés de la partie patronale de procéder au reclassement en vertu de la nouvelle convention collective en vigueur le 1^{er} novembre 2004 des professeures et professeurs suivants :

1. Michel Sénécal
2. Lise Parent
3. Olga Marino
4. Denis Robichaud
5. Jean Robillard
6. France Henri
7. Richard Hotte
8. Josianne Basque
9. François Pichette
10. Évelyne Vallières
11. Hamadou Saliah

Il est résolu

1. d'adopter l'entente de principe du 6 mai 2005
2. de transmettre à messieurs Marc Couture et Kevin Wilson les remerciements de l'assemblée pour l'excellence de leur travail
3. de procéder à la mise en application, avec rétroactivité au 1^{er} novembre 2004, pour toutes les professeures et tous les professeurs de la Télé-université de l'article 26.01 de la nouvelle convention collective cinq jours ouvrables après la sentence arbitrale

4. de dénoncer l'attitude intransigeante de la partie patronale concernant ses refus répétés de reclasser dans la nouvelle convention collective les onze collègues ci-haut cités.

Jean Robillard, appuyé par Alain Dupuis, souhaite apporter un amendement à l'avis de motion. L'amendement consiste à diviser chacun des quatre points de la motion, et que chacun de ces points fassent l'objet d'un vote séparément.

Il est donc proposé de scinder la proposition initiale. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2.1 Adoption de l'entente de principe du 6 mai 2005

La première résolution, proposée par Michel Umbriaco, appuyé par Kevin Wilson, se lit de la façon suivante :

Il est résolu d'adopter l'entente de principe du 6 mai 2005.

Après discussions, le vote secret est demandé.

Résultats du vote : 41 votes retenus

**Contre : 7;
Pour : 34;
Abstention : 0.**

La résolution est adoptée à la majorité.

2.2 Il est proposé de transmettre à messieurs Marc Couture et Kevin Wilson les remerciements de l'assemblée pour l'excellence de leur travail

Proposition de Michel Umbriaco, appuyé par Pierre Gagné.

Résolution adoptée à l'unanimité.

2.3 La troisième résolution proposée par Michel Umbriaco, appuyé par Kevin Wilson, se lit comme suit :

Il est proposé de procéder à la mise en application, avec rétroactivité au 1er novembre 2004, pour toutes les professeurs et tous les professeurs de la Télé-université de l'article 26.01 de la nouvelle convention collective cinq jours ouvrables après la sentence arbitrale

Une discussion s'en suit.

Le vote est demandé. Michel Sénécal, appuyé par Jean Robillard, demande un vote pour savoir si les membres sont prêts à voter. **Le vote est pris : 32 membres sont prêts à voter, 6 ne le sont pas.**

La troisième résolution est donc votée :

**2 pour,
17 contre
4 abstentions**

La proposition est rejetée à la majorité.

2.4 Une quatrième résolution est proposée par Michel Umbriaco appuyé par Kevin Wilson. Il s'agit de dénoncer l'attitude intransigeante de la partie patronale concernant ses refus répétés de reclasser dans la nouvelle convention collective les onze collègues ci-haut cités.

Une discussion s'en suit et plusieurs amendements sont proposés.

La dernière proposition, proposée par Pierre Gagné, appuyé par Olga Marino, se lit donc comme suit :

Attendu l'attitude intransigeante de la partie patronale, il est résolu de mettre sur pied un groupe de soutien à l'exécutif, avec mandat de proposer des actions solidaires visant à soutenir le groupe de professeurs concernés par le grief et convoquer une assemblée générale spéciale dans les cinq jours ouvrables suivant la décision arbitrale finale.

La quatrième proposition telle que modifiée est adoptée à l'unanimité.

3. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Alain Laramée, appuyé par André-Jacques Deschênes. L'assemblée est levée à 16 :35.

Lise Parent
Ex-secrétaire du SPPTU
Le 29 mars 2006